

L'Indice-santé^{MC} –
**Guide d'information
pour les conseillers**





Qu'est-ce que l'indice-santé?

L'indice-santé est une technique de sélection des risques plus affinée qui tient compte de l'état de santé et du mode de vie particuliers à chaque personne. Pour déterminer l'indice-santé d'un client, on analyse tous les facteurs qui permettent d'évaluer l'espérance de vie du client de la manière la plus précise possible. Les coûts de l'assurance sont basés sur cette évaluation et les personnes qui ont une longue espérance de vie bénéficient d'un taux plus bas.

Au lieu des catégories traditionnelles fumeurs et non-fumeurs, l'indice-santé propose cinq classes :

Indice-santé, classe

1

Non-fumeurs représentant le risque le plus faible

Indice-santé, classe

2

Non-fumeurs représentant un risque plus faible que la normale

Indice-santé, classe

3

Non-fumeurs représentant un risque normal

Indice-santé, classe

4

Consommateurs de produits à base de tabac ou de nicotine autres que la cigarette ou la cigarette électronique

Indice-santé, classe

5

Consommateurs de cigarettes ou la cigarettes électronique

Aux fins de comparaison, notons que l'indice-santé 3 se rapproche de la traditionnelle catégorie des non-fumeurs alors que l'indice-santé 5 se rapproche davantage de celle des fumeurs. Pour déterminer l'indice-santé d'une personne, tous les facteurs suivants sont pris en compte :

- consommation de tabac,
- rapport taille-poids,
- état de santé,
- antécédents familiaux et
- mode de vie.

Les fumeurs occasionnels de cigares peuvent être classés dans l'indice-santé 3 ou dans un indice-santé plus avantageux.
Remarque : Les indices-santé sont offerts s'il y a lieu.

Les tableaux suivants donnent un aperçu des orientations suivies par Manuvie dans ces domaines.

Taille et poids (non-consommateurs des produits du tabac)

Indice-santé 1		Indice-santé 2		Indice-santé 3	
Taille (po)	Poids (lb)	Taille (po)	Poids (lb)	Taille (po)	Poids (lb)
56	120	56	140	56	173
57	125	57	143	57	176
58	129	58	146	58	180
59	134	59	149	59	184
60	138	60	153	60	186
61	143	61	157	61	192
62	148	62	161	62	197
63	152	63	165	63	203
64	157	64	170	64	208
65	162	65	175	65	214
66	167	66	182	66	219
67	172	67	189	67	225
68	178	68	196	68	231
69	183	69	204	69	238
70	188	70	211	70	243
71	194	71	218	71	249
72	200	72	225	72	255
73	205	73	230	73	262
74	210	74	235	74	269
75	216	75	240	75	277
76	222	76	245	76	285
77	228	77	250	77	294
78	234	78	255	78	303

Tension artérielle (non-consommateurs des produits du tabac)

Âge	Indice-santé 1	Indice-santé 2	Indice-santé 3
18-39	125/75	130/80	145/95
40-44	130/75	135/80	155/95
45-49	135/80	140/85	155/95
50-59	135/80	140/85	160/95
60-70	140/85	145/90	165/95
71-85	145/90	s.o.	165/95

Cholestérol total/cholestérol HDL (non-consommateurs des produits du tabac)

Âge	Indice-santé 1	Indice-santé 2	Indice-santé 3
18-39	200/4,5	210/5,0	290/8,5
40-44	200/5,0	210/5,5	290/8,5
45-49	220/5,5	235/6,0	310/8,5
50-59	220/5,5	235/6,0	310/10,5
60-70	220/5,5	235/6,0	330/12,5
71-85	300/6,0	s.o.	350/12,5

Les valeurs de référence maximums indiquées dans les tableaux s'appliquent tant aux hommes qu'aux femmes. Le service de la Tarification déterminera l'indice-santé d'une personne.

Comment choisir l'indice-santé?

	Indice-santé				
	1	2	3	4	5
Consommation de tabac ou de marijuana	Ne fume pas depuis au moins 10 ans	Ne fume pas depuis au moins 2 ans	Ne fume pas de tabac depuis au moins 1 an	Consomme des produits à base de tabac ou de nicotine autres que la cigarette ou la cigarette électronique	Fume la cigarette ou la cigarette électronique
Santé¹	Très bonne	Meilleure que normale	Normale		
Mode de vie²	Très faible risque	Faible risque	Risque normal		
Taille et poids³	Environ 80 % du tableau standard	Environ 85 % du tableau standard	Tableau standard		
Antécédents familiaux⁴	Pas de cancer, de maladie cardiaque, d'accident vasculaire cérébral ni de diabète avant 65 ans	Pas de maladie cardiaque, d'accident vasculaire cérébral ni de diabète avant 65 ans et pas de cancer avant 50 ans	Règles standard		

¹ Prend en compte les facteurs suivants : tension artérielle, cholestérol, diabète, cancer, maladies du foie et autres affections.

² Prend en compte les facteurs suivants : abus d'alcool ou de drogue, conduite avec facultés affaiblies, dossier de conduite automobile, activités liées aux voyages, aux sports dangereux et à l'aviation.

³ Prend en compte la taille et le poids de la personne assurée par rapport à la population en général.

⁴ Prend en compte l'état de santé des parents, frères et soeurs de la personne assurée.

Dans le cas des clients non fumeurs, l'indice-santé ne pouvant être confirmé qu'une fois le processus de tarification terminé, soyez prudent quand vous abordez ce sujet. Bien que, s'il y a lieu, les projets puissent être fondés sur n'importe lequel des cinq indices, il est fortement recommandé de créer vos projets, d'effectuer vos présentations et de percevoir les primes en vous basant sur les indices-santé suivants :

- **Indice-santé 3** – pour les non-fumeurs
- **Indice-santé 4** – pour les consommateurs de produits à base de tabac ou de nicotine autres que la cigarette ou la cigarette électronique
- **Indice-santé 5** – pour les consommateurs de cigarettes, de cigarettes électroniques



Rappel

Les clients admissibles à la classe 1 ou 2 de l'indice-santé doivent être en excellente santé et avoir un mode de vie qui présente peu de risques. Seul le processus de tarification peut confirmer cet état de fait. Donc, si au départ vous appliquez les taux de l'indice-santé 3, votre client aura éventuellement la bonne surprise d'apprendre qu'il a droit à un taux plus avantageux. Même si vous croyez que le client sera admissible aux taux de l'indice-santé 1 ou 2, ne créez pas de fausses attentes chez lui. Une décision moins favorable du Service de la Tarification pourrait être source de frustration tant pour vous que pour votre client.

Produits et indice-santé

L'indice-santé est offert avec les produits suivants :

- Temporaire Famille^{MC}
- Temporaire Famille – *Vitalité*^{MC}
- Temporaire Entreprise^{MD}
- Performax Or^{MD}
- VU Manuvie
- InnoVision^{MD}
- VU Sécurité^{MD}
- Assurance temporaire (GAT) Synergie*

Renseignements additionnels :

Pour les garanties d'assurance temporaire, les assurances Temporaire Famille et Entreprise, les taux correspondant aux indices-santé 1 ou 2 ne sont pas offerts pour les montants d'assurance inférieurs à 100 000 \$.

Si le client a présenté une demande de couverture additionnelle au cours des 12 derniers mois, veuillez utiliser le montant total à tarifier afin de déterminer l'indice-santé approprié. (Sont exclus les produits suivants : Temporaire Famille, Temporaire Entreprise et Temporaire Famille – *Vitalité*.)

Pour les produits tarifés au moyen d'indices-santé, une seule catégorie de taux privilégiés est offerte aux assurés de plus de 70 ans. Ces taux sont ceux de l'indice-santé 1; cela signifie que l'indice-santé 2 n'est pas offert pour les personnes de cette tranche d'âge.

Dans le cas d'une couverture conjointe, l'âge équivalent pour un assuré unique (AEAU) est calculé pour déterminer l'indice-santé de chaque personne assurée.

Les contrats d'enfants sont établis avec les taux de l'indice-santé 5.

Pour obtenir plus de renseignements sur l'application de l'indice-santé, veuillez consulter le guide de chaque produit.

L'indice-santé sont offerts pour les âges et les montants d'assurance suivants:

Pour les assurances Temporaire Famille, Temporaire Entreprise et Temporaire Famille – *Vitalité*, des indices-santé précis sont offerts pour les âges et les montants d'assurance suivants :

Âge à la souscription	Montant de couverture	Application de l'indice-santé
De 18 à 50 ans	Jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$	3,5
	1 000 001 \$ ou plus	1 et 5
51 ans et plus	Moins de 100 000 \$	3, 4 et 5
	100 000 \$ ou plus	1 et 5

GAT Synergie et des indices-santé précis sont offerts pour les âges à la souscription et les montants d'assurance suivants :

Âge à la souscription	Montant d'assurance	Application de l'indice-santé
Personnes de tout âge	Montant inférieur à 100 000 \$	3, 4 et 5
De 18 à 45 ans ⁶	De 100 000 \$ à 249 999 \$ inclusivement	3, 4 et 5
De 18 à 45 ans	De 250 000 \$ à 1 000 000 \$ inclusivement	1, 3, 4 et 5
	1 000 001 \$ ou plus	1 à 5
46 ans et plus	100 000 \$ ou plus	1 à 5

⁶ Dans le cas de Synergie, nous utilisons le tableau ci-dessus et le montant d'assurance Synergie en plus du montant du GAT afin de déterminer l'indice-santé. Cet indice-santé ne s'applique qu'aux GAT. Si le client a présenté une demande de couverture additionnelle au cours des 12 derniers mois, veuillez utiliser le montant total à tarifier afin de déterminer l'indice-santé approprié.

Pour les produits VU Manuvie, VU Sécurité, InnoVision et Performax Or (y compris les GAT sur ces produits), des indices-santé précis sont offerts pour les âges à la souscription et les montants d'assurance suivants :

Âge à la souscription	Montant d'assurance	Application de l'indice-santé
De 0 à 15 ans	Tout montant	5 seulement
De 16 à 17 ans	Montant inférieur à 100 000 \$	3, 4 ou 5
	100 000 \$ ou plus	1 à 5
De 18 à 45 ans	Montant inférieur à 100 000 \$	3, 4 ou 5
	100 000 \$ à 1 000 000 \$ inclusivement	1, 3, 4 ou 5
	1 000 001 \$ ou plus	1 à 5
46 ans et plus	Montant inférieur à 100 000 \$	3, 4 ou 5
	100 000 \$ ou plus	1 à 5

Pour les couvertures d'assurance vie universelle de moins de 100 000 \$, les indices-santé 1 et 2 sont offerts à taux réduit, à condition que la couverture d'assurance totale du client soit de 100 000 \$ ou plus.

Application de l'indice-santé

Projets basés sur l'indice-santé

Vous pouvez produire des projets basés sur l'indice-santé à l'aide du Système Diamant. S'il y a lieu, les cinq indices-santé sont offerts et sont accompagnés de conseils pour choisir l'indice le plus approprié pour votre client.

Proposition d'assurance

Chaque nouvelle proposition doit se composer :

- D'une proposition d'assurance de Manuvie dûment remplie
- D'une page-produit correspondant au produit choisi (si la proposition l'exige) et indiquant l'indice-santé fixé
- D'une page-signature (sauf pour l'assurance temporaire)
- Du premier paiement (si le client demande une assurance temporaire)

Paiements

Si votre client désire une assurance vie provisoire, faiteslui remplir la Convention d'assurance vie provisoire, remettez-lui l'attestation d'assurance et percevez la première prime. Chaque client peut souscrire jusqu'à un million de dollars de couverture d'assurance vie provisoire, y compris les garanties de décès accidentel.

Tel que mentionné à la rubrique **Comment choisir l'indice-santé**, nous vous recommandons, dans le cas des non-fumeurs, de percevoir le premier paiement en vous basant sur l'indice-santé 3. Le premier paiement doit être versé en entier par le client pour que le contrat soit réglé et la commission payée.

La gestion des indices-santé

Modifications

Un indice-santé plus avantageux peut être attribué à l'assuré (une telle modification ne peut être apportée qu'une fois par année) si ce dernier répond aux critères de cette classe. Dans le cas d'une demande de changement liée à l'usage du tabac, soumettez un formulaire de demande de modification (NN7001F/E) dûment rempli. Pour toute autre demande de changement, communiquez avec le service de la Tarification pour obtenir une évaluation préliminaire afin de déterminer si l'assuré peut passer à une autre classe de l'indice-santé. Après la première année de couverture, une preuve d'assurabilité complète sera exigée si on demande le passage aux classes 1 ou 2.

Transformations

La possibilité de transformer une assurance temporaire en couverture permanente doit faire partie des plans financiers à long terme de votre client. **Deux possibilités sont offertes :**

Dans le cas des transformations en contrat...

avec indice-santé

L'indice-santé du contrat transformé est appliqué au nouveau contrat. Dans le cas des transformations après la 15^e année contractuelle, les contrats avec indice-santé 1 ou 2 sont transformés en contrats avec indice-santé 3.

sans indice-santé

Les contrats avec indice-santé 1 à 3 sont transformés en contrats pour non-fumeurs et les contrats avec indice-santé 4 et 5, en contrats pour fumeurs.

Changement de couverture

Dans le cas des contrats VU Manuvie et InnoVision, toutes les classes indice-santé seront offertes durant les 10 premières années du contrat lors d'un changement de l'option du coût de l'assurance. Si les changements sont apportés après les 10 premières années du contrat, les indices-santé 1 et 2 seront convertis en indice-santé 3. La même règle s'applique lors de la transformation d'un valorisateur du capital-décès en couverture de base pour les contrats InnoVision.

Pour de plus amples
renseignements, communiquez
avec l'équipe des ventes de
Manuvie ou visitez **inforep.ca**

Pour usage exclusif des conseillers

Vitality est le fournisseur du programme Manuvie *Vitalité*, offert dans le cadre du contrat d'assurance vie de Manuvie. Les produits d'assurance sont établis par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. The Vitality Group Inc. offre le programme Manuvie *Vitalité* conjointement avec La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Le nom *Vitalité* est une marque de commerce de The Vitality Group International Inc. que La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et ses sociétés affiliées utilisent sous licence. Le programme Manuvie *Vitalité* est offert avec certains contrats. Le nom Indice-santé est un produit et une marque de commerce déposée de Manuvie. Le nom Temporaire Famille est un produit et une marque de commerce de Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). Temporaire Entreprise et Synergie sont des produits et des marques de commerce déposées de Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). Performax Or est une marque déposée de Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). VU Manuvie Uniforme Compte de placement Or, VU Manuvie – TR1 Compte de placement Or, VU Manuvie – TR1 Placements au choix du client et VU Manuvie – Uniforme Placements au choix du client sont des produits offerts par Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers) et des marques de commerce de cette dernière. InnoVision et la VU Sécurité sont des produits et marques de commerce déposées de Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). Manuvie, Manuvie & M stylisé, et le M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.